

WILLY DIT:

METTRE UN TERME
AUX AGISSEMENTS
DES PASSEURS!



Régler enfin le chaos dans le secteur de l'asile

Conséquence du chaos qui règne dans le secteur de l'asile et du fort pouvoir d'attraction que la Suisse exerce sur les faux réfugiés, les demandes d'asile ont massivement augmenté ces dernières années. La Suisse fait partie des pays recevant le plus de requérants d'asile par habitant. L'UDC combat cette mauvaise politique d'asile et ses conséquences: l'explosion des coûts, la hausse de la criminalité et les problèmes dus au logement des requérants.

Humaine, mais pas naïve

Depuis toujours la Suisse accueille des hommes et des femmes persécutés et menacés dans leur pays. Notre tradition humanitaire est bien plus ancienne que toutes les conventions des droits de l'homme et sur les réfugiés. Mais respecter et poursuivre une tradition humanitaire, ce n'est pas se laisser tromper. De plus en plus de personnes viennent en Suisse sans visa, ni autorisation de séjour et tentent de s'y incruster via l'asile pour vivre à la charge de l'Etat, donc des contribuables suisses.

Progression du nombre de demandes d'asile unique au monde

Ce phénomène se répercute sur les statistiques de l'asile. Alors que durant la période de fonction du conseiller fédéral UDC Christoph Blocher le nombre de demandes d'asile est tombé à un peu moins de 10 000 par an, ce chiffre a plus que doublé depuis. Un retour à la baisse est improbable, car cela n'est pas un objectif de la conseillère fédérale responsable de ce dossier. Si, d'une part, on observe le nombre absolu de demandes d'asile et si, d'autre part, on met ce chiffre en relation avec le nombre d'habitants et la surface du pays, on constate qu'en 2013 aucun pays au monde n'a enregistré des chiffres plus élevés à ces trois niveaux. Et cela bien que la Suisse soit entourée d'Etats sûrs qui, conformément à l'accord de Dublin, devraient enregistrer les requérants d'asile arrivant sur leur territoire et leur appliquer la procédure prévue.

Le système d'asile suisse est trop attractif

Une personne entrant illégalement en Suisse et déposant une demande d'asile est prise en charge par l'Etat dès le premier jour. Elle bénéficie de soins médicaux gratuits et elle peut se déplacer librement. Son arrivée est saluée joyeusement par les avocats de l'asile et les œuvres d'entraide qui la conseillent et la soutiennent avec entrain. Car cette «industrie de l'asile» qui vit confortablement du chaos régnant dans ce secteur et des demandes d'asile constamment reportées n'a évidemment aucun intérêt à déconseiller à ses protégés de déposer des recours sans chance de succès ou à les

encourager à rentrer dans leur pays. Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que les procédures se prolongent fréquemment à l'infini et que des personnes dont on savait d'emblée qu'elles n'étaient pas persécutées dans leur pays peuvent rester en Suisse pendant des années, voire toute leur vie.

Les accords de Schengen /Dublin ont échoué

La hausse du nombre de demandes d'asile est aussi liée aux accords de Schengen/Dublin qui interdisent à la Suisse de contrôler systématiquement ses frontières, car l'immigration clandestine serait, prétendument, stoppée aux frontières extérieures de l'espace Schengen. Or, aujourd'hui il se passe exactement l'inverse dans la région méditerranéenne: le concept adopté par l'UE ne retient personne à tenter la traversée de la mer. Bien au contraire, il encourage l'immigration clandestine. Des bandes de passeurs sans scrupule et de trafiquants d'êtres humains en profitent.

Les migrants arrivant en Europe ne sont enregistrés que partiellement par l'Italie, l'Espagne et d'autres Etats méditerranéens, ce qui constitue une violation claire de l'accord de Dublin. Se déplaçant librement et sans être enregistrés, les migrants se rendent ensuite en Europe du Nord et, plus particulièrement en Suisse, pour y déposer leur première demande d'asile. De ce fait, les accords d'association de Schengen et de Dublin coûtent non seulement beaucoup plus cher à la Suisse que ce qu'avait annoncé le Conseil fédéral aux citoyens, mais ils ont de surcroît un effet inverse à celui qui était souhaité: au lieu de réduire le nombre de requérants d'asile et d'accroître la sécurité, ces accords apportent à la Suisse plus d'immigration clandestine et de criminalité.

Les coûts de l'asile augmentent massivement

La hausse constante du nombre de demandes d'asile a forcément des effets sur les coûts. La Confédération a budgétisé pour 2015 plus d'un milliard de francs à cet effet. Ce montant ne comprend pas les coûts à charge des cantons et des communes. Bien qu'on ne dispose pas de chiffres officiels à

ce sujet, on peut estimer de manière réaliste que les dépenses des cantons et des communes dans ce domaine sont aussi élevées que celles de la Confédération.

Taux de criminalité disproportionné chez les requérants d'asile

La lutte contre la criminalité et l'exécution des peines coûte extrêmement cher aux cantons, car les requérants commettent proportionnellement beaucoup plus de délits pénaux que les Suisses et les étrangers résidents. Alors que les personnes du secteur de l'asile représentent 0,6% de la population, en moyenne (2011–2014) 9% de toutes les violations du Code pénal peuvent leur être imputées. Il est évident que des gens qui violent aussi grossièrement les lois de leur pays d'accueil ne sont pas menacés chez eux, faute de quoi ils ne risqueraient pas de mettre en jeu leur refuge en Suisse par des comportements criminels. Conclusion: des requérants d'asile délinquants et récalcitrants doivent être placés dans des centres fermés avant d'être expulsés.

Les problèmes d'exécution aggravent la situation

Le chaos qui règne dans le secteur de l'asile est aggravé par une exécution déficiente des décisions de renvoi. De moins en moins de requérants d'asile dont la demande a été refusée sont réellement renvoyés, soit parce qu'ils refusent de se procurer des documents de voyage, soit parce qu'ils disparaissent dans la nature, ou encore parce que la Suisse n'insiste pas suffisamment sur le respect des engagements internationaux auprès des pays signataires du traité de Dublin. Or, si les décisions de renvoi ne sont pas exécutées, la politique d'asile perd tout crédit.

La volonté politique est décisive

Le fait que le nombre de demandes d'asile et les coûts de l'asile ont notablement baissé sous la direction du conseiller fédéral Christoph Blocher prouve à l'évidence qu'une politique d'asile rigoureuse et l'application stricte des lois en vigueur permettent d'obtenir de bons résultats. Or, ces conditions ne sont pas réunies à la direction actuelle du département res-

pensable. Au lieu de s'attaquer réellement aux problèmes, on multiplie les déclarations grandiloquentes et on refile la patate chaude aux cantons et aux communes qui doivent régler des difficultés de logement et de sécurité qui, en fait, ne devraient pas exister avec une politique sérieuse.

Il est urgent que la Confédération réduise l'attractivité que la Suisse exerce sur les faux réfugiés et les migrants économiques. Cela commence par des mesures visant à éviter que ces personnes entrent en Suisse. D'autre part, il faut rendre plus efficaces les procédures et l'exécution des décisions pour améliorer durablement la situation. La Suisse pourra ainsi à nouveau accueillir les personnes véritablement persécutées et renvoyer rapidement chez eux les individus qui cherchent à abuser du droit d'asile.

Mesures contre les entrées clandestines

Le moyen le plus efficace et en principe le plus simple de régler les problèmes de l'asile est de veiller à ce que les faux réfugiés ne parviennent pas à entrer en Suisse. Le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen ne fonctionnant pas de toute évidence et divers Etats membres de l'UE ne respectant pas l'accord de Dublin, la Suisse doit rétablir une surveillance systématique de ses frontières. Le Corps suisse des gardes-frontière doit être équipé de moyens techniques modernes de surveillance et bénéficier du soutien des polices cantonales.

Entrée exclue en provenance d'Etats sûrs

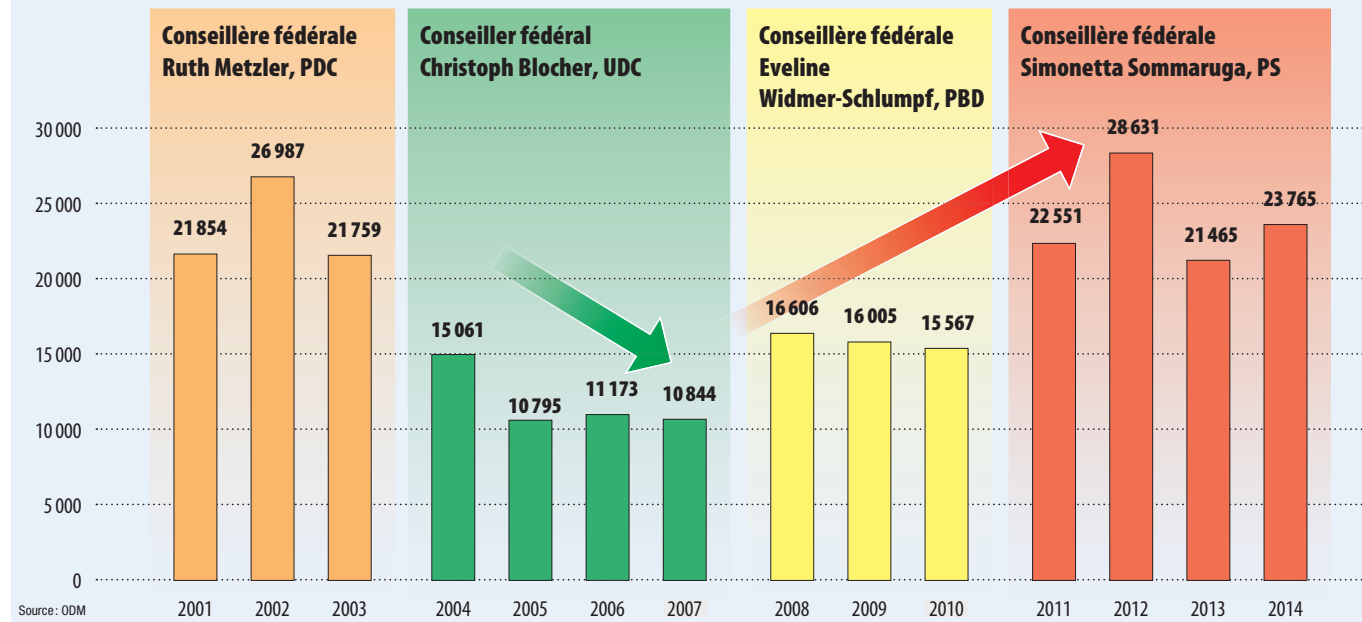
L'entrée et le séjour illégaux en Suisse, mais aussi l'assistance des clandestins doivent être sévèrement poursuivis. Une personne entrant en Suisse en provenance d'un Etat sûr n'a par principe aucun droit à l'asile, car il aurait pu trouver protection dans le premier pays. Cette règle, sur laquelle repose également l'accord de Dublin, doit enfin être appliquée. S'agissant des réfugiés de la guerre, l'accent doit être mis sur une aide dans le contexte géographique immédiat des personnes en fuite. La Suisse participe à cet effet à plusieurs initiatives internationales comme celles du Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (UNHCR).

Raccourcir les procédures et réduire l'attractivité

Il ne faut pas seulement agir contre les entrées clandestines, mais aussi faire en sorte qu'il ne vaille plus la peine pour les faux réfugiés de déposer une demande d'asile en Suisse. L'attractivité du système d'asile suisse doit être massivement abaissée: d'une part, les procédures doivent être forte-

ment accélérées par la réduction des moyens de recours qui, dans leur forme actuelle, ouvrent grandes les portes aux abus, d'autre part, les prestations sociales doivent être réduites pour inciter les réfugiés reconnus à travailler. Durant cette procédure, les requérants doivent être placés dans des centres contrôlés et ne recevoir qu'une aide d'urgence en nature. Une

Demands d'asile annuelles 2001 – 2014: Une question d'autorité

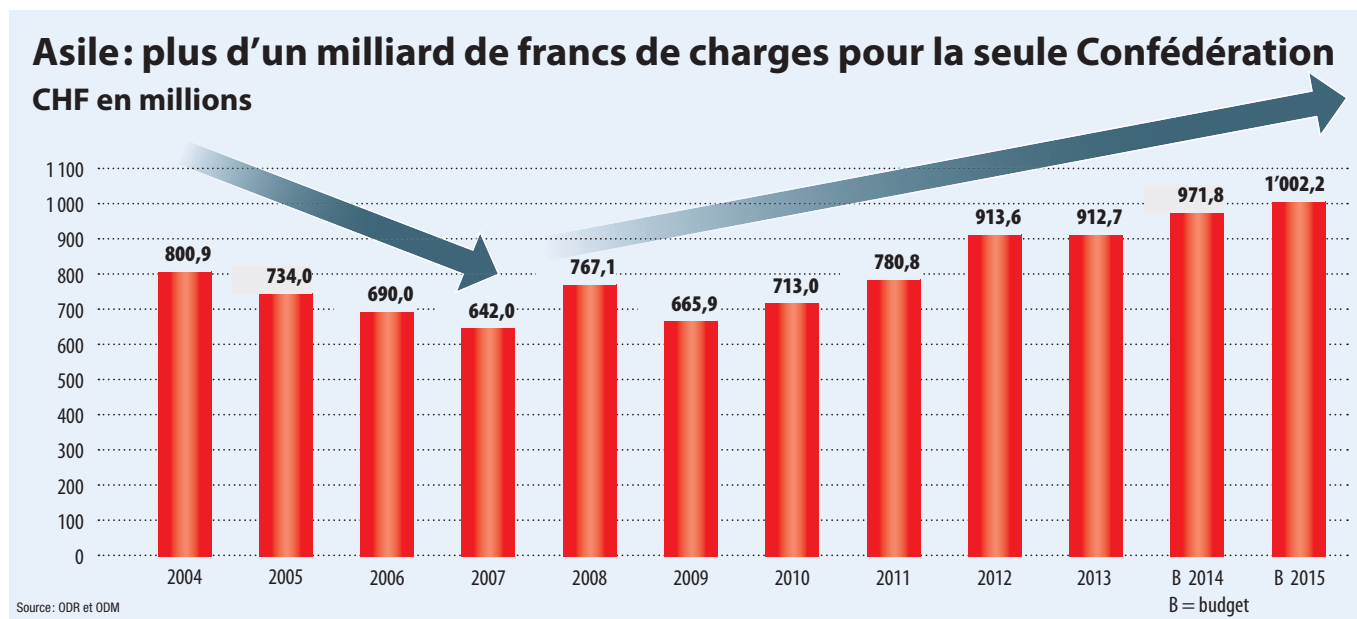


personne impliquée dans une procédure doit être à disposition pour pouvoir être interrogée. Les requérants qui ne respectent pas ces règles ou qui violent le régime légal suisse doivent être placés dans des centres fermés le temps que dure la procédure.

Mesures simplifiant l'exécution

La solution aux problèmes de l'asile est étroitement liée à l'exécution des

décisions, donc au renvoi effectif des requérants d'asile déboutés. Les personnes dont la demande d'asile a été refusée doivent retourner le plus rapidement possible dans leur pays. Jusqu'à leur sortie de Suisse, elles ne recevront qu'une aide d'urgence en nature. Si elles s'opposent à leur renvoi, elles devront être expulsées de force. Les conditions bureaucratiques et administratives pour l'exécution du renvoi doivent être simplifiées.



Plus d'un milliard de francs de charges pour la seule Confédération. Ce chiffre ne comprend pas les coûts à long terme des cantons et communes, par exemple pour l'aide sociale, soit sans doute encore un milliard de francs par an, tendance à la hausse.

POSITIONS

L'UDC

- s'engage pour une politique d'asile qui renvoie systématiquement les faux réfugiés et les migrants économiques afin de pouvoir aider les personnes réellement persécutées;
- exige que le Conseil fédéral s'emploie à faire respecter l'accord de Dublin et que, par conséquent, les personnes provenant d'un Etat tiers sûr ne bénéficient pas d'une procédure d'asile;
- exige que les requérants d'asile refusés soient immédiatement renvoyés, si nécessaire par des mesures de contrainte;
- exige que les procédures soient limitées à des décisions de première instance avec une possibilité de recours en lieu et place de la procédure actuelle avec de multiples voies de recours qui ouvrent grandes les portes aux abus;
- n'accepte pas que les cantons versent une aide sociale à des personnes sous le coup d'une décision définitive de renvoi, donc qui auraient dû quitter la Suisse depuis longtemps;
- exige une réduction de l'aide d'urgence accordée aux personnes dont la demande d'asile a été refusée;
- veut que les contrôles frontaliers – notamment à la frontière italienne – soient intensifiés pour stopper l'immigration clandestine;

POSITIONS

L'UDC

- exige la suppression du statut de personne provisoirement admise et demande en lieu et place une vérification sérieuse de la qualité de réfugié;
- exige des centres contrôlés pour les requérants faisant l'objet d'une procédure d'asile et des centres fermés pour les requérants d'asile récalcitrants et délinquants;
- s'engage à ce que les réfugiés de la guerre reçoivent avant tout une assistance sur place.

AVANTAGES +

Les avantages que m'apporte cette politique:

- ✓ comme citoyen, un surcroît de sécurité;
- ✓ comme contribuable, un moins grand nombre de faux réfugiés vivant à mes frais;
- ✓ comme habitant d'une commune, moins de problèmes avec des requérants d'asile criminels;
- ✓ comme citoyen, la garantie que la Suisse poursuit sa tradition humanitaire;
- ✓ comme véritable réfugié, la garantie que le système ne soit pas engorgé par des faux réfugiés.